

Image not found or type unknown



Peut on se voir interdire l'accès de son domicile à cause d'un marché

Par **arnold150**, le **24/10/2023** à **11:26**

Bonjour,

Un maire peut-il empêcher l'accès à son domicile avec son véhicule pour l'installation d'un marché ? (2 fois par semaine de 6H à 15h)

Par avance merci

Par **Karpov11**, le **24/10/2023** à **11:58**

Bonjour,

Deux fois par semaine à Angers, place Lafayette, il y a un très grand marché: personne ne peut stationner ou accéder à son domicile.

Cordialement

Par **youris**, le **24/10/2023** à **12:06**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien qui concerne une privation d'accès permanente :

[garage-maire-stationnement](#)

pour une suppression d'accès non permanente, je ne connais pas la réponse.

par contre, je connais une rue dans ma ville avec un marché hebdomadaire, je crois que les permis de construire sont délivrés avec cette restriction.

salutations